

Montréal, le 13 septembre 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

À: Tous les participants

Objet: Energir - Demande concernant la mise en place de mesures relatives

à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable – Étape C

Dossier R-4008-2017

Énergir a déposé, le 10 septembre 2021, une demande visant à reconduire, de manière provisoire et jusqu'à la décision à intervenir dans le cadre de l'Étape C du dossier mentionné en titre, le taux du tarif provisoire fixé à 51,941 ¢/m³ par la décision D-2020-165¹.

Énergir demande également à la Régie de reconduire l'autorisation à comptabiliser, à compter du 1^{er} octobre 2021, tout écart entre le coût d'achat réel de GNR et son prix de vente facturé à la clientèle par le tarif GNR dans le CFR créé à cet effet dans la décision D-2019-107.

La Régie de l'énergie demande aux intervenants de soumettre leurs commentaires, le cas échéant, au plus tard le 17 septembre 2021 à 12h. Énergir pourra répondre à ces commentaires d'ici 12h le 22 septembre 2021.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour Véronique Dubois, avocate Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml

Pièce <u>B-0613</u>, p. 2.

Sans frais : 1 888 873-2452 Télécopieur : 514 873-2070 www.regie-energie.qc.ca